



Concept de formation des instruments à vent de l'ASTF

version 2.0

# Table des matières

1	Enseignement instrumental .....	5
1.1	Principes .....	5
1.2	Objectifs indicatifs des contenus suivants .....	5
1.2.1	La pratique de la musique .....	5
1.2.2	Acquisition de connaissances et de compétences .....	6
1.2.3	Écoute critique .....	6
1.2.4	Entraînement auditif et rythmique.....	6
1.2.5	Conclusion .....	7
2	Cours moniteurs .....	7
2.1	Principes .....	7
2.2	Cours moniteurs niveau I.....	8
2.2.1	Objectifs.....	8
2.2.2	Examen.....	8
2.3	Cours moniteurs niveau II.....	8
2.3.1	Objectifs.....	9
2.3.2	Examen.....	9
2.4	Cours moniteurs niveau III (Cours moniteur confirmé / Cours master) .....	9
2.4.1	Objectifs.....	9
2.4.2	Examen.....	10
3	Cours de jury .....	10
3.1	Journée de découverte .....	10
3.1.1	Objectif.....	10
3.2	Cours de base .....	10
3.2.1	Conditions de participation .....	10
3.2.2	Objectifs.....	11
3.2.3	Examen.....	11
3.3	Stage .....	11
3.4	Journées de formation continue.....	11

## Préambule

Après environ 15 ans, nous avons révisé le règlement de formation 1.0. Le concept actuel de formation (2.0) des instrumentistes à vent vise à respecter les caractéristiques culturelles des différents instruments, mais aussi à promouvoir les similitudes et les chevauchements des instruments et à en stimuler la mise en œuvre dans l'optique de l'ASTF. La base commune devrait permettre aux participants de suivre les cours des autres associations régionales s'ils sont intéressés et si nécessaire. Les titres des cours peuvent varier selon les coutumes régionales.

Le concept de formation est destiné à être un fil conducteur et reste volontairement général. Les objectifs des différents niveaux ont été élaborés et coordonnés conjointement par la Commission Instruments à vent de l'ASTF et les responsables des cours de formation des associations régionales lors des journées d'experts.

Le concept reste basé sur le *modèle des 3 piliers* et comprend donc des cours instrumentaux, de moniteurs et de jury.

Idéalement, la formation durera 3 ans et comprendra au moins un cours instrumental et deux cours de moniteurs, qui seront organisés par les associations régionales.

Les critères d'admission pour les cours instrumentaux et de moniteurs niveau I et II sont déterminés par les commissions techniques des associations régionales ; ceux pour le cours de moniteurs niveau III, ainsi que l'admission au cours de jury sont déterminés par la commission des instruments à vent de l'ASTF, respectivement la commission technique de l'OWTPV.

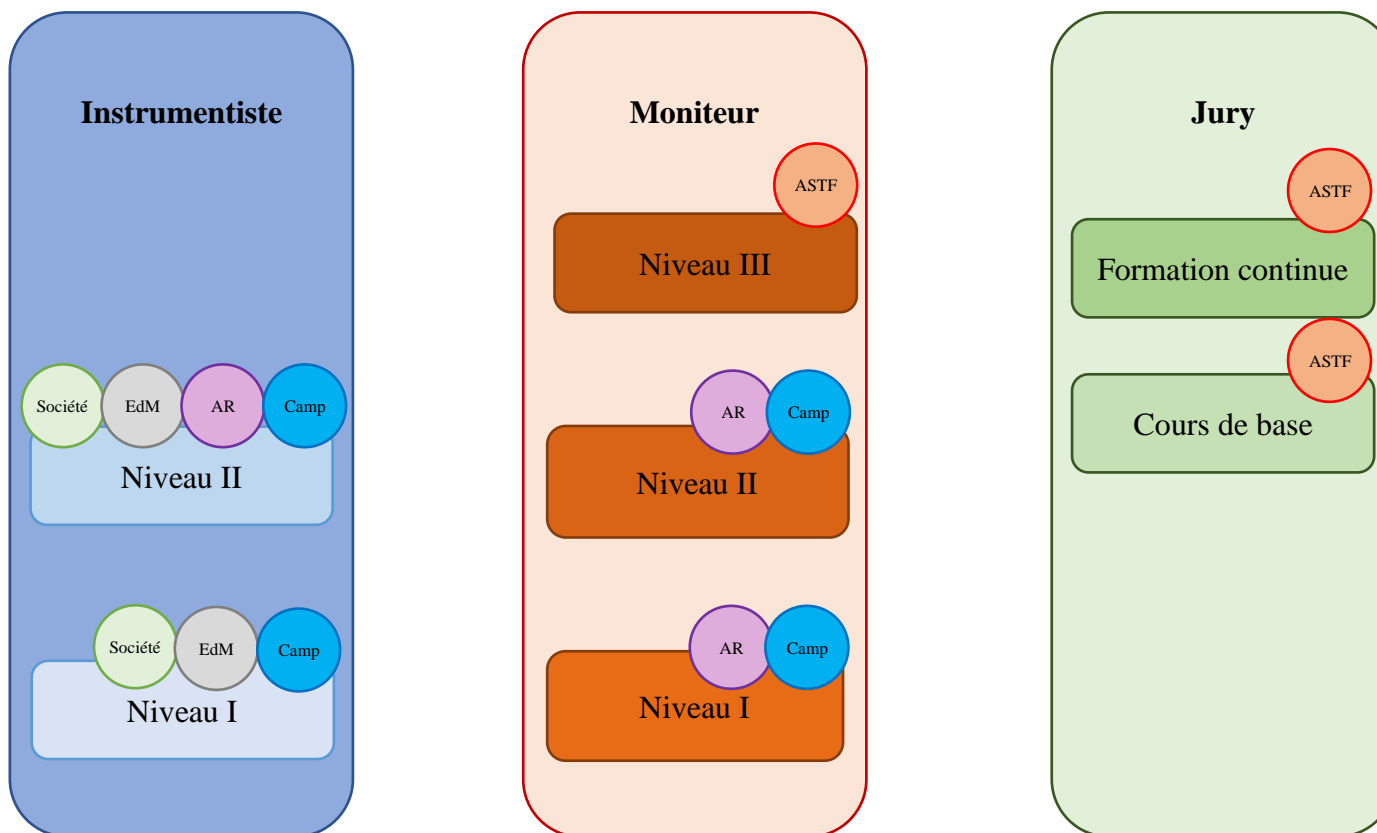
Pour des questions de commodité, la forme masculine est utilisée dans ce document.

Au nom de la Commission des instruments à vent de l'ASTF



Barbara Berli

## Système des trois piliers de l'ASTF



**Abr viations :**

ASTF = Association Suisse des Tambours et Fifres

AR = Associations r gionales

EdM = Ecoles de musique

# 1 Enseignement instrumental

## 1.1 Principes

L'enseignement instrumental aura lieu principalement dans les sociétés, les écoles de musique ou les écoles de fifres privées. Les camps, tels que l'AUCA de la ZTPV ou le JUCA de l'ASTF peuvent également être considérés comme des cours correspondants.

La manière dont les contenus sont regroupés, enseignés et testés est laissée à la discrétion des associations régionales. L'important est que les objectifs soient maîtrisés en fonction du niveau (Instrumentaliste niveau I ou II), de sorte qu'il soit logique de suivre les cours moniteurs correspondants et que les futurs moniteurs disposent déjà des outils musicaux nécessaires.

## 1.2 Objectifs des cours instrumentaux

L'objectif minimal est atteint si l'instrumentiste

- sait comment prendre soin de son instrument,
- connaît la portée avec la clé de sol et la notation musicale générale,
- connaît les mesures les plus courantes dans la littérature respective,
- connaît les valeurs des notes, y compris les silences,
- connaît les altérations,
- connaît et peut jouer les gammes les plus courantes de l'instrument,
- connaît les intervalles et les accords les plus courants,
- peut noter et jouer une dictée musicale,
- peut élaborer et expliquer un morceau à plusieurs voix de manière autonome.

Le niveau d'instrumentiste à admettre dans les cours de moniteurs est à la discrétion des responsables de la formation des associations régionales.

## 1.3 Objectifs indicatifs des contenus suivants

Les contenus proposés peuvent être orientés vers les objectifs indicatifs et servir comme cadre.

### 1.3.1 La pratique de la musique

À la fin des cours instrumentaux, les participants doivent être capables de réaliser, d'expérimenter et de réfléchir au rôle de l'interprète (émetteur) de la musique ainsi qu'à celui de l'auditeur (récepteur).

Dans les cours d'instrumentation, le jeu individuel ainsi que le jeu en groupe ou en section doivent être appris et cultivés.

Nous considérons que la partie la plus importante est le développement de la technique de jeu, qui est la condition préalable de base pour faire de la musique expressive. Toutefois, cela exige que chaque participant joue de manière aussi intensive que possible et s'entraîne régulièrement.

### **1.3.2 Acquisition de connaissances et de compétences**

L'acquisition des connaissances et compétences de base doit servir à pouvoir s'exprimer de manière musicalement différenciée et à comprendre la musique jouée. Cela inclut une technique de jeu adaptée au niveau de progression, des connaissances théoriques et le contexte musical respectif. Ces éléments doivent conduire à la capacité de jouer de la musique de manière expressive et en fonction du morceau.

Les paramètres spécifiques à la musique tels que la mélodie, l'harmonie, le tempo, le rythme, la dynamique, le phrasé et l'articulation doivent être reconnus et compris au niveau approprié. L'objectif est ainsi de parvenir à la plus grande intégration possible de tous les facteurs musicaux, que ce soit dans le domaine du jeu technique ou dans celui de l'expression.

La théorie est importante avant tout en tant que base. Elle doit fournir au musicien des connaissances formelles et liées au contenu et permettre une interprétation différenciée.

Les techniques d'apprentissage (par exemple, la pratique efficace) doivent également être enseignées. Elles constituent la base du travail autonome sur la littérature musicale.

### **1.3.3 Écoute critique**

Grâce à la confrontation avec différents types, styles et cultures de musique provenant de différentes régions, les musiciens doivent pouvoir se forger un jugement critique et élargir leurs horizons en conséquence. L'ouverture et la tolérance à l'égard des nombreux types d'instruments et possibilités d'interprétation sont tout aussi importantes.

La musicalité doit être encouragée dès le début, ce qui permet d'initier rapidement une expression musicale raffinée et une interprétation conforme au style.

### **1.3.4 Entraînement auditif et rythmique**

Les objectifs des thèmes de la formation auditive et de la rythmique sont les suivants :

- contribuer à une écoute consciente et critique
- aiguïser et affiner l'oreille
- entraîner la mémoire musicale
- développer le ressenti rythmique
- élever le niveau de la demande en matière de création musicale précise

#### **1.3.4.1 Formation auditive**

La formation et l'affûtage de l'oreille sont d'une importance capitale. Ces deux éléments doivent être très étroitement liés aux leçons instrumentales pratiques et pratiqués de manière ciblée. En particulier, l'attente de l'"oreille interne" doit être affinée afin que l'intonation soit contrôlée consciemment et non laissée au hasard.

La perception et la différenciation conscientes des intervalles et des accords devraient contribuer à une perception affinée de la musique. De cette manière, il est possible de développer des couleurs de tonalité en plus de la hauteur précise.

Dès le début, il faut aussi s'entraîner à relever le défi de jouer une hauteur de son précise. Il s'agit à la fois d'une perception attentive et d'une intonation précise des hauteurs.

#### **1.3.4.2 Rythmique**

Le mouvement est aussi relativement étroitement lié au rythme. Ainsi, en plus des claquements de mains, des tapotements et des rythmes parlés, les foulées ou les marches devraient également faire partie de l'éducation musicale.

L'amélioration de la perception rythmique de la musique est mise en contraste avec l'expérience consciente des influences rythmiques et mélodiques sur son propre corps.

#### **1.3.5 Conclusion**

Les cours instrumentaux se terminent par des examens de cours desquels les contenus susmentionnés sont contrôlés. Si le cours est réussi, les participants reçoivent un diplôme.

## **2 Cours moniteurs**

### **2.1 Principes**

Les cours de moniteurs de niveau I et II sont organisés par les associations régionales. Ils sont conçus pour permettre aux instrumentistes intéressés de diriger avec compétence des groupes et des sections. Le cours de moniteurs niveau III (Cours moniteur confirmé / Cours master) est organisé par l'ASTF.

L'objectif des cours moniteurs est, d'une part, de poursuivre la formation des instrumentistes et, d'autre part, de les doter de méthodes didactiques et de leur permettre de devenir des moniteurs compétents grâce à l'échange d'expériences.

## 2.2 Cours moniteurs niveau I

À la fin du cours moniteurs niveau I, les candidats doivent être capables de connaître les contenus suivants et de les enseigner de manière compétente sur le plan musical et didactique :

### 2.2.1 Objectifs

- Connaissance des instruments :
  - o Les parties de l'instrument et leur entretien
- Embouchure et technique de respiration :
  - o Les différents types d'embouchure
  - o Les différents types de respiration
- Notation musicale
  - o Selon l'instrument : les gammes et les clés les plus courantes
- Dynamique et articulation
  - o les bases des différentes variantes de la dynamique
  - o les types d'articulation les plus courants
- Rythme :
  - o valeurs des notes et silences
  - o Chiffrages les plus courants trouvés dans la littérature respective
  - o Capacité à écrire une dictée rythmique.
- Mélodie :
  - o Mélodique : être capable de jouer et d'écrire des séquences de sons de base.
  - o Reconnaître les hauteurs (comparaison des hauteurs supérieures et inférieures)
  - o Accorder les instruments d'un groupe
- Direction
  - o Les bases de la direction
  - o Utilisation correcte de la baguette
- Capacité à développer et à enseigner un morceau de musique nouveau, non familier.

### 2.2.2 Examen

Il est recommandé que le cours soit suivi d'un examen couvrant la majorité du contenu énuméré ci-dessus, bien que chaque l'association régionale puisse mettre l'accent sur ce qu'elle souhaite. Si le cours est réussi, les participants reçoivent un diplôme.

## 2.3 Cours moniteurs niveau II

Dans le cours moniteurs niveau II, les compétences acquises dans le cours moniteur niveau I doivent être approfondies. L'accent doit être mis sur l'approfondissement des contenus énumérés ci-dessous et sur la conception d'une répétition d'une société.



### 2.3.1 Objectifs

- Connaissance des instruments :
  - o Présentation des autres fifres joués en Suisse. Connaissance de leur origine et de leur situation géographique.
- Technique d'embouchure et de respiration :
  - o Échauffement
  - o Pureté des sons
- Notation :
  - o Gammes majeures et mineures - selon la littérature régionale
  - o Bases de la notation des tambours (notation « Zündstoff »)
- Direction
  - o Approfondissement de la direction
  - o Entraînement avec la canne de tambour-major
- Didactique
  - o Méthodes pour promouvoir le jeu en commun et l'intonation commune
  - o Planification et conduite des répétitions

### 2.3.2 Examen

Il est recommandé de compléter le cours par un examen couvrant la majeure partie du contenu énuméré ci-dessus, bien que chaque l'association régionale puisse mettre l'accent sur ce qu'elle souhaite.

Il est également stimulé de demander aux candidats de rédiger une répétition ou de les accompagner et de les évaluer pendant la mise en œuvre d'une répétition s'ils dirigent déjà des groupes dans une association/cliقة. Si le cours est réussi, les participants reçoivent un diplôme.

## 2.4 Cours moniteurs niveau III (Cours moniteur confirmé / Cours master)

Le cours moniteurs niveau III est organisé et réalisé par la Commission des instruments à vent de l'ASTF. L'accent est mis sur les sujets et les compétences supérieurs. En outre, il s'agit d'approfondir les aptitudes à diriger un groupe mixte et à préparer une section pour une participation à un concours.

### 2.4.1 Objectifs

- Capacité à planifier et à assumer la responsabilité globale des questions relatives à tous les niveaux de formation au sein de l'association.
- Capacité à diriger ou codiriger diverses catégories de sections mixtes (TP, TN, TC, TFA).
- Direction : apprendre à être un directeur qui dirige des groupes instrumentaux pendant l'année, lors d'événements, de concerts ou de compétitions.

- Capacité à mettre en place un système de cours et de formation dans sa propre association, à le gérer et à évaluer les structures et le travail des responsables de cours afin d'orienter et de mettre en œuvre le développement continu de la qualité.
- Capacité de composer et à écrire une composition polyphonique de manière indépendante
- Capacité d'analyser différentes interprétations sur la base d'exemples solides
- Capacité à planifier et à assumer la responsabilité globale des questions relatives à tous les niveaux d'enseignement de l'association.

### **2.4.2 Examen**

La formation est complétée par un travail de diplôme, qui est présenté à la fin.

## **3 Cours de jury**

Les cours du jury sont organisés par la Commission des instruments à vent de l'ASTF. Ils ont pour but de permettre aux participants de juger les compétitions de manière compétente et consciencieuse.

### **3.1 Journée de découverte**

Pendant une journée, l'association et les principaux thèmes du jugement sont présentés et enseignés à un niveau résumé aux personnes intéressées.

#### **3.1.1 Objectif**

Les personnes intéressées doivent prendre conscience de ce que l'on exige d'un juge et de l'effort que cela représente. Les attentes mutuelles doivent également être échangées. Des exemples pratiques devraient permettre de clarifier pour les deux parties si les compétences des intéressés sont disponibles et si l'admission à la formation de base semble possible.

### **3.2 Cours de base**

#### **3.2.1 Conditions de participation**

- Recommandé à partir de l'âge de 20 ans
- Solides connaissances rythmiques
- Solides connaissances des notes
- Capacité à travailler de manière autonome une pièce polyphonique inconnue.
- Disposition de faire partie du jury
- Connaissance minimale de l'autre langue nationale
- Recommandé : Membre actif d'une société ou d'une section affiliée à l'ASTF
- La CF de l'ASTF décide sur la base des critères énumérés, ainsi que de la biographie personnelle et de la compétence sociale, de l'admission en tant que candidat au jury

### **3.2.2 Objectifs**

- Apprendre le métier de juge dans les compétitions individuelles et de section
- Être formé et promu en tant qu'expert (adjudicateur)
- Être soutenu dans la connaissance théorique de la musique (idéal)
- Connaître les outils d'organisation d'un juré et y faire face
- Savoir comment se préparer à un concours en tant que juré
- Connaître les influences externes et internes (perception : sympathie - antipathie, subjectivité - systématique etc.) et y faire face
- Prendre conscience des conditions cadres et des conséquences du travail de jury

### **3.2.3 Examen**

Le cours se termine par une simulation d'un concours, qui est discutée et évaluée par les experts.

### **3.3 Stage**

Les nouveaux juges doivent être accompagnés par un juge expérimenté jusqu'au concours et pendant celui-ci. Après le premier concours, l'aptitude à exercer la fonction de juge est évaluée sur la base d'un retour d'information constructif.

Une fois le stage effectué avec succès, le nouveau juge sera définitivement confirmé en tant que juge ASTF, à condition qu'il soit disposé à participer régulièrement aux journées de formation continue du jury.

### **3.4 Journées de formation continue**

Les cours de formation continue du jury ont lieu 1 à 2 fois par an et sont organisés par les commissions musicales de l'ASTF.

Les journées de formation continue ont pour but de servir d'assurance qualité et d'améliorer continuellement les compétences des juges. En outre, de nouvelles pièces doivent être présentées lors de ces journées et les marches inscrites aux concours doivent être discutées. Un autre objectif est de promouvoir l'échange entre les jurés et de cultiver le réseau avec les autres juges actifs pour l'ASTF.